



Public Health
Prevent. Promote. Protect.

Champaign-Urbana Public Health District



Document d'orientation et recommandations de bonnes pratiques pour les élèves de la prématernelle à la 12e année

Le district de santé publique de Champaign-Urbana (CUPHD) a élaboré ce document afin de fournir aux directeurs d'école, aux familles, aux enseignants et au personnel de la maternelle à la 12e année (K-12) des conseils sur les politiques, les pratiques et les stratégies que les districts et les écoles devraient mettre en œuvre, ainsi que des recommandations dont ils devraient tenir compte pour optimiser l'éducation et promouvoir la santé et la sécurité, tout en atténuant les risques tout au long de l'année scolaire. Utilisez ce document d'orientation en combinaison avec les orientations supplémentaires données par le [Conseil de l'éducation de l'État de l'Illinois](#), qui présente à la fois des stratégies pour la mise en œuvre des conseils sanitaires, et des facteurs non liés à la santé pour l'année scolaire 2020-2021.

Ce document d'orientation sera probablement révisé au fur et à mesure de l'évolution de la riposte face à la COVID-19 pendant l'été et l'automne/hiver.

Dans le meilleur des cas, les écoles proposeront une variété d'options aux élèves, aux enseignants et au personnel afin que des décisions individuelles puissent être prises en ce qui concerne la tolérance au risque (problèmes personnels de santé/problèmes de santé du ménage et plans spécifiques à l'école.

DÉFINITIONS

Meilleures pratiques : Ces pratiques sont fondamentales pour minimiser les risques d'exposition à la COVID-19 pour les élèves, le personnel et les familles. Ces pratiques sont considérées comme le niveau minimum de mise en œuvre, et les écoles ne peuvent se montrer moins restrictives pour prévenir une épidémie de COVID-19 dans les écoles (c'est-à-dire que le fait de distancer les personnes d'environ 2 mètres les uns des autres, même s'ils portent des masques, n'empêchera pas l'exposition. Si des personnes se trouvent à moins de 2 mètres d'un cas positif, elles seront exclues de l'école et mises en quarantaine).

Recommandation : les pratiques de santé sont des stratégies supplémentaires que les écoles pourraient choisir d'utiliser pour minimiser la propagation de la COVID-19. Nous reconnaissons qu'il existe divers environnements d'apprentissage qui exigeront des équipes qu'elles utilisent des stratégies réfléchies lorsqu'elles appliquent les directives pour répondre aux besoins de santé et de sécurité de tous les élèves et du personnel. Toutes les pratiques recommandées ne pourront pas être appliquées dans tous les milieux et devraient par conséquent être adaptées selon les cas.

Cas : Une personne atteinte d'une infection par la COVID-19 confirmée en laboratoire.

Contact rapproché : Une personne qui s'est trouvée pendant au moins 15 minutes et à moins de 2 mètres du cas, pendant sa période d'infection.

Investigation des cas : Processus consistant à interroger le cas, à recueillir des informations démographiques et à déterminer les contacts rapprochés pendant la période infectieuse.

Isolement : L'isolement est utilisé pour séparer les personnes ayant été testées positives pour la COVID-19 (celles qui sont malades et celles ne présentant aucun symptôme) des personnes n'étant pas actuellement infectées. Les personnes qui sont en isolement devraient rester chez elles jusqu'à ce qu'elles ne soient plus contagieuses et que le CUPHD les ait libérées de l'isolement.

Quarantaine : Pratique consistant à isoler les personnes qui ont été exposées (contact rapproché avec un cas de COVID-19) afin de déterminer si elles développent des symptômes de la maladie. Cette période est de 14 jours pour la COVID-19.

Traçage de contact : La pratique consistant à notifier toutes les personnes ayant été répertoriées comme « contacts étroits » afin qu'elles puissent se faire tester et se mettre en quarantaine. Cette recherche sera effectuée par les employés CUPHD. Toutes les informations personnelles sont confidentielles.

Symptomatique : Présentant des signes de maladie (fièvre, essoufflement, fatigue, perte de goût ou d'odorat, etc.).

Asymptomatique : Ne présentant pas de signes de maladie. La COVID-19 peut être transmise jusqu'à 48 heures avant qu'une personne ne présente des symptômes.

Autorité sanitaire locale : District de santé publique de Champaign-Urbana et département de santé publique du comté de Champaign.

<https://ilga.gov/commission/jcar/admincode/077/077006900I13100R.html>

Plus un élève ou un personnel interagit de manière prolongée avec de nombreuses personnes, plus le risque de propagation de la COVID-19 n'est élevé. Il est important que les enseignants et le personnel évitent d'organiser des réunions, des formations, etc. sans distanciation physique et sans masques.



Le risque de propagation de la COVID-19 augmente en milieu scolaire comme suit :

- **Aucun risque :** Les élèves et les enseignants participent à des cours, des activités et des événements virtuels uniquement en ligne.
- **Risque minimal :** Combinaison de classes, d'activités et d'événements virtuels et de petite taille, en personne. Les élèves et les enseignants présentant des problèmes de santé sous-jacents ne sont pas physiquement présents à l'école. Maintenir une distance physique et porter un masque à tout moment. Les activités qui se déroulent à l'extérieur sont généralement plus sûres que celles qui se déroulent à l'intérieur.

- **Risque modéré :** Classes en personne, de petite à moyenne taille. Les groupes d'élèves restent ensemble avec le même enseignant pendant les jours de classe et les groupes ne se mélangent pas. Les élèves se tiennent à au moins 2 mètres l'un de l'autre, portent un masque et ne partagent pas d'objets.
- **Risque le plus élevé :** Cours, activités et événements de taille normale, en personne. Aucune distance physique n'est observée entre les élèves, ils ne portent pas de masques, partagent le matériel ou les fournitures de classe et se mélangent entre eux.

CUPHD EST VOTRE PARTENAIRE POUR LA RENTRÉE !

Meilleures pratiques :

1. Chacun doit maintenir en permanence une distance minimale d'AU MOINS 6 pieds par rapport aux autres :
 - a. Transport
 - b. Salles de classe
 - c. Salles de bain
 - d. Déjeuner
 - e. Récréation
 - f. Couloirs
 - g. Catégories de ressources
 - h. Exercices d'urgence
 - i. Une attention particulière devrait être accordée à la discipline — que se passe-t-il lorsqu'un élève doit être mis hors de la classe ?

2. Les masques et la protection du visage ne remplacent pas la distanciation physique. Le visage devrait être protégé en permanence — même lorsque la distanciation physique est respectée. Enseignez et renforcez l'utilisation des masques en tissu. Le port d'un masque pourrait s'avérer difficile pour les élèves (en particulier les plus jeunes) dans un environnement où ils sont présents toute la journée, comme à l'école. Le personnel et les élèves (en particulier les plus âgés) devraient les porter dans la mesure du possible, et en particulier lorsque la distanciation physique est difficile à respecter. Il convient de rappeler fréquemment aux individus de ne pas toucher le masque et de se laver les mains fréquemment. Des informations devraient être fournies au personnel, aux étudiants et aux familles des étudiants sur l'utilisation, le retrait et le lavage appropriés des masques en tissu.
 - a. N. B. : Le masque en tissu ne devrait pas être porté par :
 - i. les enfants de moins de 2 ans
 - ii. toute personne ayant des difficultés respiratoires ou inconsciente
 - iii. toute personne incapable d'enlever sans assistance le tissu couvrant le visage

 - b. Les masques en tissu sont destinés à protéger d'autres personnes au cas où le porteur serait infecté sans le savoir mais ne présenterait pas de symptômes. Ces protections ne sont pas des masques chirurgicaux ni des respirateurs, encore moins des équipements de protection individuelle médicaux.

 - c. Les écrans faciaux pourraient être utilisés par les enseignants qui se tiennent à l'avant de la classe, à au moins 2 mètres des élèves, ou par les enfants qui ne peuvent médicalement supporter un masque en tissu.

3. Certains enfants et membres du personnel pourraient être plus exposés à des maladies graves en raison de problèmes de santé sous-jacents ou d'un système immunitaire affaibli. La santé publique conseille la mise en œuvre de plans de formation en ligne pour ces personnes. Les étudiants et le personnel présentant, ou qui vivent avec une personne présentant les troubles médicaux à haut risque ci-après, devraient fortement envisager de ne pas retourner à l'école en personne et utiliser les services de formation en ligne dans la mesure du possible :
- a. Les adultes plus âgés (65 ans et plus)
 - b. Les personnes de tout âge présentant les affections suivantes sont plus exposées au risque de maladie grave due à la COVID-19 :
 - i. Cancer
 - ii. Hypertension ou hypertension artérielle
 - iii. Maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC)
 - iv. État d'immunodépression (système immunitaire affaibli) à la suite d'une transplantation d'organe solide
 - v. Obésité [indice de masse corporelle [IMC] de 30 ou plus]
 - vi. Les maladies cardiaques graves, telles que l'insuffisance cardiaque, la coronaropathie ou les cardiomyopathies
 - vii. La drépanocytose
 - viii. Diabète de type 2
 - c. Les enfants souffrant de maladies complexes, qui présentent des troubles neurologiques, génétiques ou métaboliques, ou qui souffrent de cardiopathies congénitales, sont plus exposés que les autres enfants à une maladie grave due à la COVID-19.
 - d. D'après l'expérience actuelle, les personnes souffrant des affections suivantes pourraient être plus exposées à une maladie grave due à la COVID-19 :
 - i. Asthme (modéré à grave)
 - ii. Maladie cérébrovasculaire (affecte les vaisseaux sanguins et l'apport sanguin au cerveau)
 - iii. La fibrose kystique
 - iv. Hypertension ou hypertension artérielle
 - v. État d'immunodéficience (système immunitaire affaibli) résultant d'une greffe de sang ou de moelle osseuse, d'une déficience immunitaire, du VIH, de l'utilisation de corticostéroïdes ou d'autres médicaments immunoaffaiblissants
 - vi. Conditions neurologiques, telles que la démence
 - vii. Maladie hépatique
 - viii. Grossesse
 - ix. Fibrose pulmonaire (ayant des tissus pulmonaires endommagés ou cicatrisés)
 - x. Le tabagisme
 - xi. La thalassémie (un type de trouble sanguin)
 - xii. Diabète de type 1

Les individus devaient consulter leur prestataire de soins de santé afin d'obtenir des conseils supplémentaires sur les risques spécifiques.

LISTE COMPLÈTE : La liste pourrait changer au fur et à mesure de l'évolution des informations.

https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/need-extra-precautions/people-with-medical-conditions.html?CDC_AA_refVal=https%3A%2F%2Fwww.cdc.gov%2Fcoronavirus%2F2019-ncov%2Fneed-extra-precautions%2Fgroups-at-higher-risk.html

4. Désignez une personne ou une équipe de personnes chargées de contrôler les symptômes. Tous les étudiants, le personnel et les visiteurs essentiels devraient prouver eux-mêmes qu'ils ne présentent pas de symptômes. Cette opération devrait être effectuée AVANT qu'ils n'entrent dans le bâtiment.
5. Si un élève ou un personnel présente des symptômes pendant un jour de classe, il devrait être immédiatement retiré de la classe et placé dans un endroit complètement à l'écart des autres personnes. Un lieu d'isolement destiné aux élèves ou au personnel devrait être déterminé avant le début des cours. Réfléchissez à la manière dont vous pourriez surveiller l'enfant en toute sécurité. Les élèves devraient y rester jusqu'à ce que leurs parents/tuteurs puissent les ramener chez eux. Communiquez avec les parents par téléphone et réduisez le temps que ces élèves passent dans l'enceinte de l'école. Suggérez qu'un seul parent, portant un masque, puisse entrer dans l'école pour emmener l'élève.
6. Assurez-vous que les mesures de lavage des mains comprennent le lavage avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes ou l'utilisation d'un désinfectant pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool, si l'eau et le savon ne sont pas disponibles. Sensibilisez au lavage fréquent des mains. Des DVD portant sur la destruction des germes (pour les enfants de la prématernelle à la 5e année) sont disponibles auprès du CUPHD en appelant le 217-239-7877.
7. Le CUPHD devrait avoir les coordonnées (courriel et numéro de téléphone 24 heures sur 24, 7 jours sur 7) d'au moins deux personnels du district — de préférence l'infirmière et le directeur du district ou leurs représentants — à contacter au sujet de la COVID et pour signaler des cas.

Pratiques recommandées en matière de santé et de sécurité

- Envisagez d'encourager les familles qui pourraient garder leur enfant à la maison avec la possibilité de participer à une formation en ligne efficace à choisir cette option, afin de libérer de la place pour les élèves ne pouvant pas apprendre aussi facilement à la maison.
- Mettez l'accent sur des mesures préventives de bon sens pour les élèves et le personnel. Vous pourriez par exemple insister sur le fait de rester à la maison en cas de maladie, de couvrir correctement la toux et les éternuements, de se laver les mains régulièrement, de prendre de la distance par rapport à la société et se couvrir le visage.

- Les élèves, les enseignants ou le personnel ayant voyagé hors de l'Illinois, ou dans des régions de l'État où la transmission de la COVID est plus élevée, devraient se soumettre à un test le jour de leur retour et 4 jours après le premier test.
- Encouragez fortement la vaccination contre la grippe pour toutes les personnes âgées de plus de 6 mois.
- Réduisez l'accès à l'établissement à toutes les personnes non essentielles (par exemple, les stagiaires, les bénévoles, les présentateurs, etc.)
- Envisagez d'annuler les activités de groupe extra-scolaires et les grands événements de plus de 50 personnes.
- Regroupement d'élèves en cohorte :
 - Regroupez les étudiants en petites cohortes et maintenez ces mêmes groupes ensemble chaque jour. Cette mesure permettra de réduire l'exposition si un élève contracte la COVID.
 - Si possible, séparez les cohortes dans des salles distinctes. Ces groupes devraient rester ensemble pour les repas, les collations, les périodes de repos et de jeu.
 - Le personnel devrait rester avec la même cohorte d'enfants.
 - Les étudiants d'une cohorte devraient toujours garder une distance de 2 mètres entre eux, porter un masque et rester totalement séparés des autres cohortes.
 - Les récréations, les pauses-déjeuner et collation ainsi que les autres activités de groupe devraient être organisées par cohorte et les enfants devraient être à 2 mètres de distance les uns des autres.

La prévention est la clé pour contenir la COVID-19.

Les écoles ne peuvent pas empêcher un enseignant, un personnel, un élève, un parent ou un fournisseur atteint de COVID d'y entrer, mais vous POUVEZ prévenir une épidémie. Veuillez toujours insister pour que les enfants se couvrent le visage et maintiennent une distance d'au moins 2 mètres entre eux à tout moment, même au-delà des heures de cours.

Que se passe-t-il si un élève, un personnel ou un enseignant est testé positif à la COVID-19 ?

Le District de santé publique de Champaign-Urbana désignera un personnel, agent de liaison scolaire COVID, pour travailler avec toutes les écoles du comté de Champaign. À la suite des investigations sur les cas, l'agent de liaison scolaire COVID du CUPHD s'adressera au point de contact du district scolaire. Des conseils et une assistance spécifiques à chaque cas et situation seront fournis. Voici une description générale de la façon dont le CUPHD enquête sur un cas de COVID-19 et en atténue les effets.

Investigation des cas :

Tous les résultats positifs du test COVID-19 des personnes vivant dans le comté de Champaign seront signalés par les laboratoires au District de santé publique de Champaign-Urbana. Chaque personne dont le test est positif est un « cas » de COVID-19. Un des enquêteurs du CUPHD contacte chaque cas par téléphone pour un entretien détaillé. Dans le cas des mineurs, le CUPHD contactera leur parent ou tuteur.

Au cours de l'entretien, nous posons des questions sur l'âge, le sexe à la naissance, l'identité raciale, l'évolution de la maladie à ce jour et toutes les sources possibles d'exposition dans les 14 jours précédant la maladie et pendant la période symptomatique. L'entretien est également centré sur les activités du cas afin de déterminer toute autre personne qui aurait pu être exposée par lui pendant sa période infectieuse. Ces personnes sont appelées « contacts rapprochés » et seront placées en quarantaine. Le cas pourrait avoir été en contact avec ces personnes à la maison, au travail ou dans la communauté. Un contact rapproché est une personne dont le cas a été signalé comme ayant passé 15 minutes ou plus à moins de 2 mètres du cas au cours des deux jours précédant sa maladie ou pendant qu'elle était symptomatique.

Les cas sont placés en isolement. L'isolement est utilisé pour séparer les personnes ayant été testées positives pour la COVID-19 (celles qui sont malades et celles ne présentant aucun symptôme) des personnes n'étant pas actuellement infectées. Les personnes en isolement devraient rester chez elles jusqu'à ce qu'elles puissent être en sécurité avec d'autres personnes et que le CUPHD les ait libérées de leur isolement. Elles ne devraient pas quitter leur domicile pour quelque raison que ce soit, sauf pour obtenir des soins médicaux d'urgence. Les cas confirmés devraient être isolés pendant au moins 10 jours après l'apparition des symptômes (ou la date du test, s'ils sont asymptomatiques). Ce délai pourrait être prolongé en fonction de leurs symptômes. Le CUPHD suit chaque cas quotidiennement pendant cette période afin de déterminer si l'isolement devrait être prolongé.

Le CUPHD discute de la situation médicale avec la personne, lui fournit des informations sur les méthodes d'isolement saines à la maison et la met en relation avec les services indiqués si nécessaire. Des services complémentaires sont offerts aux cas confirmés et aux contacts rapprochés (provisions d'épicerie, masques, thermomètres, prise de médicaments sur ordonnance, etc.) afin de garantir un isolement efficace et d'éviter la transmission à d'autres personnes.

Traçage de contact :

Toute personne ayant été identifiée comme étant en contact rapproché avec un cas confirmé est désormais considérée comme un « contact ». Le nombre de contacts rapprochés qu'une personne a dépend du type d'activités qu'elle exerce et de la taille de son ménage. Un membre de notre équipe de recherche des contacts utilise alors le téléphone (et d'autres moyens si disponibles) pour joindre chacun de ces contacts. La santé publique informe les contacts proches de leur exposition potentielle et les oriente vers des points de dépistage, même s'ils ne

présentent pas de symptômes. Si le résultat de leur test est positif, ils seront alors considérés comme cas positif et mis en isolement. Si leur test est négatif, ils devraient rester en quarantaine pendant toute la période de 14 jours.

Pendant les deux semaines suivantes, le contact devrait être mis en quarantaine. La santé publique a mis en place un système par lequel une personne chargée de la recherche des contacts appelle ou envoie des SMS à chaque contact tous les jours pour suivre leur état de santé, s'assurer qu'ils restent en quarantaine et qu'ils ne manquent pas de provisions pour la maison.

Orientations pour la préparation à la riposte face à un cas de COVID-19 dans votre école

- Faire savoir aux étudiants, aux familles et au personnel que toute personne testée positive ou présentant des signes de symptômes ou de maladie devrait **rester chez elle**. Les symptômes connus de la COVID sont notamment les suivants :
 - Fièvre, toux, essoufflement ou difficulté à respirer, frissons, fatigue, douleurs musculaires ou corporelles, maux de tête, maux de gorge, nouvelle perte de goût ou d'odorat, congestion, écoulement nasal, nausées, vomissements ou diarrhée.
- Le CUPHD informera le point de contact (voir le point 6 sous « Meilleures pratiques ») si un élève ou un personnel testé positif a été à l'école pendant sa période d'infection. Si l'élève/le personnel n'a pas fréquenté l'école pendant sa période infectieuse, vous ne serez pas contacté.
- Fermez tous les lieux récemment fréquentés par la personne malade et utilisez-les uniquement après les procédures de nettoyage et de désinfection appropriées. Liste des désinfectants approuvés : <https://www.epa.gov/pesticide-registration/list-n-disinfectants-use-against-sars-cov-2-covid-19>
Ouvrez les fenêtres pour améliorer la circulation de l'air dans la région. Attendez 24 heures avant de nettoyer et de désinfecter. Nettoyez et désinfectez toutes les zones telles que les bureaux, les salles de bain, les espaces communs, les équipements partagés, etc. Nettoyez l'espace à l'aide d'un aspirateur équipé d'un filtre HEPA. Éteignez temporairement le système de chauffage, de ventilation et de climatisation central et des façades qui desservent les pièces/espaces afin que les particules ne circulent pas dans l'établissement.
- Communiquez avec votre personnel, vos élèves/familles ; faites-leur savoir qu'il existe un cas positif et que le CUPHD enquête pour identifier les expositions possibles (contacts rapprochés). Nous pouvons vous demander de l'aide pour les listes de classes, les fiches de présence, etc. *Veillez les préparer car la rapidité est cruciale pour la recherche des contacts et leur confinement.*
- Si un élève, un professeur ou un personnel est identifié comme contact rapproché, il sera contacté par le CUPHD et mis en quarantaine.

- Le CUPHD communiquera avec le point de contact du district scolaire pour savoir quand les élèves/le personnel en isolement et en quarantaine pourront retourner à l'école. Le CUPHD a besoin de DEUX contacts par district scolaire. Nous avons besoin des numéros de téléphone portable et des adresses électroniques des personnes chargées de contacter les personnes compétentes dans chaque école. Ces appels peuvent avoir lieu le soir ou le week-end.

Ressources

Consultez la FAQ de l'ISBE : <https://www.isbe.net/Documents/FAQ-Part-3-Transition-Guidance.pdf>

Guide CUPHD et données locales sur les cas : www.c-uphd.org

Les mesures régionales du Département de la santé publique de l'Illinois : <https://dph.illinois.gov/regionmetrics>

Département de la santé publique du comté de l'Illinois : <https://dph.illinois.gov/countymetrics>

Ressources de communication de l'OMS : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/schools-childcare/index.html>

Destructeurs de germes du CUPHD <https://www.c-uphd.org/germ-busters.html>

